



U.S. Customs and Border Protection

Informations sur la confidentialité – Vérification biométrique au départ

Lorsque vous vous approchez de la porte électronique/caméra, votre photo sera prise et transmise à l'U.S. Customs and Border Protection (CBP). Le CBP comparera cette photographie à celle(s) associée(s) à votre passeport, votre visa, d'autres documents de voyage ou à des inspections frontalières antérieures.

Si vous ne souhaitez pas être pris(e) en photo, veuillez vous adresser à un agent de porte ou du CBP pour demander une vérification d'identité manuelle.

Le CBP supprimera dans les 12 heures les photographies de citoyens américains recueillies dans le cadre de la vérification biométrique. En vertu de l'article 8 U.S.C. § 1365b; 8 C.F.R. 215.8(a)(1), les photographies de certains citoyens non américains sont conservées dans les systèmes sécurisés du Department of Homeland Security et utilisées comme confirmation biométrique du départ des États-Unis.

Les transporteurs effacent immédiatement toutes les photos prises au cours de cette procédure et ne conserveront aucune photo prise pendant l'embarquement à quelque fin que ce soit.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.cbp.gov/biometrics